



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E151917

VALABLE JUSQU'AU 02/12/2023

ÉDITÉ LE 30/09/2022

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/08/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC 2007B00348

Siret : 499 409 480 00013

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :  
GROUPAMA 05058386P-4002

Assurance Responsabilité Civile :  
GROUPAMA 050583864002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2021

Raison sociale : PLOMBERIE PHILIPPE SAMSON

LIEU DIT SEVIN  
35540 PLERGUER

Téléphone : 02 99 58 92 37

Fax : 06 80 01 33 82

Portable : 06 80 01 33 82

Site Internet :

E-mail : samsonphilippe@wanadoo.fr

Responsabilité légale :  
SAMSON PHILIPPE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 1 Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	20/09/2019
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/01/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	28/01/2022

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES  
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE  
167 RUE DE LORIENT  
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.